

Cherbourg, le 12 juin 2018

Energies marines renouvelables : réalisons, avec elles, l'ambition énergétique de notre pays !

Avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la France s'est engagée à produire, à l'horizon 2030, 40% de son électricité à partir de sources d'énergies renouvelables. Un quart de cet objectif repose sur le développement de parcs éoliens en mer, posés et flottants, et d'hydroliennes. En effet, les ressources offertes par la mer sont immenses.

Sous l'impulsion du Gouvernement, plusieurs projets ont déjà été lancés. Les Régions, les ports, les armateurs, les secteurs de la recherche et du développement, les associations de protection de l'environnement et l'ensemble des acteurs économiques et industriels du monde maritime et de l'énergie sont mobilisés pour réaliser ces projets, dont les premiers sont proches d'aboutir. Des investissements considérables, humains comme financiers, ont déjà été réalisés. Grâce à ces projets, de nouveaux emplois non délocalisables ont été créés dans les régions littorales et de nombreux autres le seront une fois ces projets concrétisés. La dynamique du secteur entraîne dans son sillage de nombreuses entreprises françaises à la recherche de nouveaux marchés.

Cette dynamique s'amplifiera en même temps que les projets, respectueux des enjeux de biodiversité, verront le jour au large de nos côtes : en 2017, les emplois dans la filière ont progressé de près de 30%, avant même la mise en service des premières installations. Pour maintenir cette dynamique, visibilité et stabilité sont indispensables.

Pourtant, aujourd'hui, un amendement examiné en Commission à l'Assemblée nationale envisage de pouvoir décider, sur certains sites, d'arrêter des projets issus d'appels d'offres attribués, ce qui briserait la dynamique de l'ensemble de la filière des énergies marines renouvelables.

Disposant du 2^{ème} espace maritime mondial, riche d'une expertise en matière énergétique, portuaire et maritime unique, avec des usines qui produisent déjà et d'autres qui s'apprêtent à ouvrir, notre pays a toutes les cartes en mains pour structurer une filière toujours plus compétitive, créatrice d'emplois et d'activités économiques, respectueuse de son environnement, en France comme à l'international.

Nous, acteurs des énergies marines renouvelables, nous, citoyens engagés dans la préservation de la Planète, rappelons l'importance de développer rapidement les énergies de la mer pour que la France accélère sa transition énergétique au service de la croissance économique de notre pays !

Jean-Louis BAL
Président du
Syndicat
des énergies
renouvelables

Benoît ARRIVE
Maire de Cherbourg
en Cotentin

**Jean-Louis
VALENTIN**
Président de la
Communauté
d'Agglomération
Le Cotentin

Valérie NOUVEL
Vice-Présidente du
Département de la
Manche

**Hubert DEJEAN de
la BATIE**
Vice-Président de la
Région Normandie



Alain JUPPE

Maire de Bordeaux

Jean JOUZEL

Climatologue, membre de l'Académie des Sciences